

Le guide de l'adhérent

2021 / 2022

Principes
d'adhésion

Services
et ressources

Assurances

Gestonet

Etc.



Ensemble,
plantons les graines de demain.



Depuis 60 ans,
des projets et
des interlocuteurs au cœur des territoires.

Chères adhérentes,
chers adhérents,

Pendant cette période de Covid-19, la FDFR 71 a permis de maintenir notre réflexion. Notre réseau d'informations, de communication via les nouvelles technologies est resté très actif.

L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS
QUI COMPOSENT LA FDFR 71, C'EST VOUS!

Votre adhésion à notre projet commun et le désir de faire du monde rural une véritable opportunité d'avenir n'a pas cessé durant cette période.

AUJOURD'HUI, ADHÉRER OU RENOUVELER VOTRE ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES FOYERS RURAUX DE SAÔNE-ET-LOIRE MARQUE VOTRE VOLONTÉ DE SOUTENIR NOS VALEURS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET D'ÉMANCIPATION QUE NOUS PORTONS DEPUIS 60 ANS !

C'est donc une nouvelle saison qui s'ouvre et nous espérons que vos adhérents seront au rendez-vous. De notre côté, nous avons hâte de vous revoir après cette période d'éloignement. La première occasion sera **notre prochain Conseil d'Administration qui aura lieu le 27 septembre 2021**. En attendant, nous vous invitons à reprendre votre adhésion au plus vite !

LA FDFR 71 EST LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER ET FAIRE NAÎTRE VOS PROJETS AVEC VOUS.

Les cartes d'adhérents sont d'abord une **cotisation à la Fédération**. Une option assurance vous est également proposée, mais n'oubliez pas : vous devez obligatoirement enregistrer vos adhérents dans Gestanet pour en bénéficier !

Au sein des FRGS Autunois-Morvan et Chalonnais, un changement a eu lieu : une nouvelle arrivée dans l'équipe salariée, **Antoine Jeantet**, pour remplacer Élisabeth Guesnon au Pôle Tisseurs de Liens, qui a pris sa retraite. N'hésitez pas à passer nous voir pour le rencontrer et boire un café !

NOUS RESTONS À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ACCOMPAGNER SUR L'ENSEMBLE DE VOS ACTIONS.

Exemples d'actions locales

Autunois-Morvan : Actions avec les familles, formations des bénévoles, temps de débats...

Bresse : Cinéma, sorties découvertes...

Chalonnais : Découverte de villages, journée des pratiques amateurs...

Charolais-Brionnais : Projet éducatif culturel Colegram, Universités Rurales...

Mâconnais Nord : Projet De la Terre à l'Assiette, plaquettes des activités des associations...

Clunisois : Passerelles, Semaine de la Solidarité Internationale, Universités Rurales...

Mâconnais Sud : Festival de Théâtre Amateur...



Exemples d'actions départementales



Fédestival (2021-2023) : Espace culturel itinérant en milieu rural sous chapiteau, dont le but est de démystifier et rendre accessible la culture, et permettre l'expression des talents et savoir-faire locaux.



Feuille de route Pôle Tisseurs de Liens (2021-2023) : Pistes de travail sur le « Monde d'Après » (transition écologique, transition sociale...).



Universités Rurales : Espaces de réflexion collective au service du développement du milieu rural qui propose des conférences...



CinéVillage : Circuit de cinéma itinérant en milieu rural qui permet l'accès à la production contemporaine. Propose aussi des séances scolaires, du plein air...

Principes d'adhésion : Gestanet et assurances.



Nous vous invitons à adhérer dès maintenant sur Gestanet, pour votre association et pour l'ensemble de vos adhérents individuels. **La saison 2020/2021 sera close le 31 août 2021.**

<https://gestanet.org/gestanet2/connexion.php>

Pour les personnes qui rejoindront votre association en cours de saison, il suffira d'enregistrer leur adhésion sur votre espace Gestanet. L'adhésion de votre structure (association et/ou foyer rural) implique l'adhésion de tous vos adhérents individuels et de les inscrire dans votre espace. Cela permet à vos membres d'être officiellement reconnus comme adhérents au mouvement et de bénéficier de l'assurance proposée par la Confédération Nationale des Foyers Ruraux.

Première adhésion

Votre structure remplit un **dossier**, qu'elle obtient auprès de la FDFR 71, à renvoyer à celle-ci. Après **accord** du Conseil d'Administration de la Fédération, cette dernière vous fait parvenir les **codes** nécessaires pour compléter votre demande sur Gestanet. Il ne reste plus qu'à renseigner les caractéristiques de votre structure et de vos adhérents.

Votre foyer ou association peut attribuer une adhésion temporaire aux personnes qui participent **ponctuellement** à vos activités / manifestations. Pour cela, commandez des **cartes 8 jours** sur Gestanet et envoyez votre paiement à la FDFR 71, afin que celle-ci valide votre demande.

Adhérent permanent

Pour tous vos adhérents, vous pouvez **imprimer les cartes directement** dans Gestanet. Vous pouvez aussi demander des **cartes cartonnées** pour vos adhérents permanents à la FDFR 71. Elles leur permettront d'avoir accès à certains avantages, sur lesquels la Fédération est en train de travailler et qu'elle vous dévoilera au fur et à mesure.



Assurances

Les taux de la SMACL sont à des tarifs défiant toute concurrence car ils bénéficient de la mutualisation des 2 200 structures et 180 000 adhérents individuels des Foyers Ruraux.

Si vous souhaitez être couverts par le contrat d'assurance national, vous devez le valider lors de votre demande d'adhésion sur Gestanet en cochant la case « **Je souhaite bénéficier de l'assurance du mouvement** ».



Vous devez ensuite :

- Souscrire des **assurances Responsabilité Civile** pour vos adhérents en les inscrivant sur Gestanet.
- Souscrire éventuellement une **Individuelle Accident (RC IA)**.

Vous pouvez également souscrire des **garanties optionnelles** que vous devez renouveler chaque saison (n'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus).



Votre assurance « responsables associatifs » ne sera pas valide si vous n'avez saisi aucun adhérent individuel dans Gestanet. **Seuls** les membres de votre association saisis dans Gestanet pourront bénéficier des garanties.

Votre association et les adhérents inscrits seront couverts **jusqu'au 30 septembre** de la saison suivante.

Vous avez jusqu'à cette date pour renouveler, au-delà ces garanties ne seront plus valides.



Des documents sont accessibles dans votre espace Gestanet.

Adhésion : importance dans le bon fonctionnement.

Votre adhésion n'est donc valable qu'à la condition du respect absolu de saisie sous Gestanet et de prendre autant de cartes que vous avez d'adhérents (**un adhérent = une carte**). Cela permet en effet plusieurs choses : une visibilité amplifiée pour la Fédération, une meilleure communication entre elle et vous, et son bon fonctionnement (grâce à une prise en charge partielle des salaires).



Catégorie	Adhésion	Répartition		
		CNFR	FDFR	Assurance
Foyer Association	120€ / an	60€	60€	
Adhérent individuel	15€ / an	4€	10,19€	0,81€
Carte 8 jours	4€	1,90€	1	1,10€

Référents Gestanet

Si vous avez des questions ou des problèmes, des référents sont là pour vous aider, au sein de la Fédération, mais aussi par secteurs.

Au sein de la FDFR 71

Sylvie Meunier
03 85 36 62 06
fdfr.71@wanadoo.fr

Autunois-Morvan

Stéphanie Perrin
06 87 24 33 77

Chalonnais

Gilles Belfils
06 80 84 26 42

Charolais-Brionnais

Hélène Labrosse
06 07 88 16 16

Bresse | Clunisois | Mâconnais Sud

Élisabeth Clerc
06 30 18 82 51

Mâconnais Nord

Chantal Charbon
06 17 51 02 12



Adhésion : les raisons de rejoindre le réseau !

Pour une association et/ou un foyer investi.e en milieu rural, adhérer à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux, c'est l'assurance d'**appartenir à un mouvement dont les membres ont des objectifs partagés et des ambitions communes**.

L'une des volontés de la FDFR 71 est d'offrir une **aide quotidienne aux bénévoles et aux associations du réseau**, et qu'une réponse soit apportée à toutes leurs questions par nos bénévoles et salariés, quelle que soit leur nature.

Mis en réseau, les acteurs et les actions menées localement font sens à une échelle plus vaste que la stricte limite géographique de l'action.

LA FÉDÉRATION TRADUIT CONCRÈTEMENT L'IDÉE QU'ON EST PLUS FORT ENSEMBLE QU'ISOLÉ.

Faire partie d'un mouvement, c'est la possibilité de **rencontrer d'autres porteurs** de projets et d'actions associatives, de **recevoir de l'aide ou proposer son soutien** à ceux qui en ont besoin.

La **mutualisation** (des savoir-faire, des compétences, voire des moyens d'action existants au sein du mouvement des Foyers Ruraux) est un **puissant levier** de l'action associative de nos membres.

ADHÉRER PERMET D'ÊTRE REPRÉSENTÉ ET DE POUVOIR S'AFFIRMER EN TANT QU'ACTEUR DE LA RURALITÉ.

C'est **donner une voix** aux acteurs associatifs ruraux auprès des instances intercommunales, départementales, régionales, nationales, voire européennes. C'est peser pour **faire reconnaître** par les politiques publiques les **enjeux des territoires ruraux** et le **rôle du monde associatif** dans leur vitalité.



Premier Opéra d'Été - Mâcon, 19 juillet 2018
En partenariat avec le Conseil Départemental 71

En présence d'André Accary, Président du Département de Saône-et-Loire et d'Hervé Reynaud, 2^{ème} adjoint au maire de Mâcon en charge de la culture et conseiller départemental.



Agir tout seul, c'est bien...

La Fédération vous propose des ressources dont vous pouvez vous saisir pour mieux agir dans votre village. Notre but est de **vous faciliter la vie d'un point de vue administratif**, de **vous accompagner efficacement dans vos projets** et d'**enrichir vos propositions d'animations**. N'hésitez surtout pas à nous contacter !



Stéphane Fons

Directeur

fonsstephane@gmail.com



Cyrille Léger

Agent de développement

Pôle Cinéma

cinevillage71@gmail.com



Célestin Ray

Coordinateur cinéma

celestin7191@gmail.com



Fabien Flores

Agent de développement

Pôle Culture

flores.fdf71@gmail.com



Alizée Pouverin

Assistante culturelle

Chargée de communication

alizee.fdf71@gmail.com



Antoine Jeantet

Agent de développement

Pôle Tisseurs de Liens

Contact à venir !



Sylvie Meunier

Secrétaire administrative

fdf71@wanadoo.fr

Ressources



• Accompagnement global de la vie associative

Si vous le souhaitez, les salariés et les bénévoles de la FDFR 71 vous accompagnent dans vos démarches, que cela concerne une recherche de financement, un dossier de demande de subvention, la rédaction d'un courrier ou d'une convention, la veille sociale et juridique (la Fédération a par exemple répondu à un certain nombre de questions concernant les dispositifs gouvernementaux liés à la Covid-19). Le réseau peut être aussi mis à contribution selon vos besoins.

... mais avec la Fédé, c'est mieux !



• Formations

La Fédération propose régulièrement des sessions de formations sur diverses thématiques : théâtre, communication, informatique, écriture, premiers secours, etc., soit gratuites, soit à un coût très modéré.



• Communication

La Fédération vous apporte un soutien technique et pédagogique, ainsi qu'un accompagnement adapté à vos besoins : relais de vos événements (Ch'tite Radio, Ch'tite TV, site internet, page Facebook), création de supports, conseils divers. Le site de la FDFR 71 a également fait peau neuve : <https://fdf71.foyersruraux.org>. C'est une plateforme sur laquelle vous pouvez retrouver tout un tas d'informations, dont certaines ne seront accessibles qu'à vous, adhérents. Une déclinaison est proposée aux associations et foyers ruraux locaux pour un tarif préférentiel, contactez-nous pour en savoir plus !



• Conférence téléphonique et réunions dématérialisées (Zoom)

La Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR) vous permet de bénéficier d'un service gratuit de conférence téléphonique, valable 24h, pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes. La FDFR 71 a aussi un compte Zoom illimité, auquel vous pouvez avoir accès. Contactez-nous pour mettre en place une réunion avec vos adhérents.



• Prêt de matériel

La FDFR 71 peut vous prêter du matériel, par exemple des grilles d'exposition. Un outil permettant aux foyers et associations d'un même secteur d'entrer en contact pour s'entraider est également en réflexion.



• Des tarifs moins chers

Votre adhésion vous donne droit à des tarifs préférentiels sur les taxes Sacem, SACD et la SPRE, à condition d'avoir respecté les procédures de déclaration. N'oubliez pas de cocher la case « Adhérent à une fédération signataire d'un protocole d'accord » (Sacem) et « Troupe amateur fédérée » (SACD), en indiquant la CNFR comme fédération d'affiliation.



• Tarifs cinéma

Après un an d'adhésion, vous pouvez profiter de tarifs préférentiels sur les prestations plein air.



• Gestanet et assurances

Des formations à l'outil Gestanet vous sont proposées ; la FDFR 71 est également disponible pour vous aider à maîtriser cet outil. La Fédération est aussi là pour vous accompagner dans vos demandes et dossiers adressés à la SMACL.



• Agrément association complémentaire de l'enseignement public

Toutes les associations locales peuvent bénéficier de cet agrément. Celui-ci légitime les interventions dans les établissements scolaires, en appui aux activités d'enseignement. L'autorisation d'intervention est délivrée par le directeur de l'école ou le chef d'établissement.



• Service civique

Chaque foyer peut accueillir un service civique. Cet agrément offre la possibilité de confier à des volontaires de 16 à 25 ans des missions d'intérêt général.



• Immatriculation tourisme

Délivrée par l'agence Atout France, il s'agit d'une obligation légale pour toutes les associations qui organisent et/ou vendent des forfaits touristiques, des voyages ou des prestations touristiques, dès lors que deux opérations portant sur le transport, l'hébergement, l'accueil touristique sont combinées. Elle s'obtient auprès de la CNFR et se renouvelle tous les ans. L'obligation d'extension de l'immatriculation n'est nécessaire que pour les voyages exceptionnels (moins de 3 par an). L'objet de cette immatriculation ? En cas de défaillance d'un prestataire, vous pourrez bénéficier du Fonds Mutuel de Solidarité auprès de l'UNAT qui propose aide et conseils juridiques.



• PAVAL

Dans l'Autunois-Morvan, vous pouvez retrouver un Point d'Appui à la Vie Associative Locale, qui fournit des conseils techniques et administratifs aux porteurs de projet associatif et aux associations dans leurs démarches quotidiennes.



• AssoPratik! : un nouvel outil numérique de gestion associative

Développé par et pour les Foyers Ruraux, ce portail numérique permet de faciliter la gestion, l'animation d'une association et de communiquer avec ses adhérents grâce à un ensemble d'outils en ligne. La Fédération est actuellement en contact avec la CNFR pour se saisir du fonctionnement de cette plateforme. Dès que nous en saurons plus, nous vous communiquerons toutes les informations utiles !



On a parlé d'assurance, place aux garanties maintenant !

Pour en savoir plus sur le contrat d'assurance SMACL, rendez-vous dans votre espace Gestanet, rubrique « Outils / Réseau » puis sur « Assurance ». **Encore des questions ?** Contactez Sylvie Meunier : 03 85 36 62 06 ou fdf.71@wanadoo.fr !

Garanties complémentaires

Dans le cadre du contrat d'assurance, il est possible de souscrire à garanties complémentaires auprès de la SMACL.



• **Biens immobiliers** : locaux occupés par l'association plus de 30 jours consécutifs, qu'ils appartiennent à l'association, ou qu'ils lui soient prêtés ou loués.



• **Biens mobiliers** : matériel appartenant à l'association ou confié à elle pour son usage exclusif.



• **Véhicules à moteur et bateaux** appartenant à l'association.



• **Auto-mission** : protège les salariés, élus et adhérents, quand ils utilisent leurs véhicules personnels pour les besoins de l'association.



• **Chapiteaux, structures gonflables** appartenant à l'association.



• **Tout risque** : matériel informatique, bureautique, audiovisuel, instruments de musique datant de moins de 3 ans.



• **Interruption / annulation de séjours.**



• **Protection juridique** : intervient dans les litiges entre l'association et d'autres personnes morales ou avec des tiers, ou encore avec des cocontractants.

Modalités de souscription

L'outil « Assur'Option » en ligne permet de :

- simuler une souscription.
- souscrire à des garanties complémentaires.

On y accède via ce lien : <http://www.gestanet.org/assuroptions/connexion.php>. Pour vous connecter, utilisez vos identifiants et code Gestanet.



Coordonnées de la Fédération



Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Saône-et-Loire

Hameau de l'Eau Vive, 71 960 La Roche Vineuse

Du lundi au vendredi | 9h - 12h30 et 13h30 - 17h

03 85 36 62 06 | fdfr.71@wanadoo.fr

Site : <https://fdfr71.foyersruraux.org> | Facebook : FDFR 71 - Foyers Ruraux

Coordonnées des Pôles

Pôle Cinéma :

cinevillage71@gmail.com

Pôle Culture :

fede71culture@gmail.com | 06 21 21 70 88

Pôle Tisseurs de Liens :

06 49 11 40 93

Réseau

La FDFR 71 est membre du réseau de la Confédération Nationale des Foyers Ruraux



ainsi que de l'Union Régionale des Foyers Ruraux de Bourgogne-Franche-Comté.

Nos partenaires

Merci également à nos partenaires ponctuels selon les projets et événements.

